

DIDIER SEBAN  
MY-KIM YANG-PAYA  
Ancien membre du Conseil de l'Ordre  
Ancien membre du Conseil National des Barreaux  
MARIE-HELENE PACHEN-LEFEVRE  
THOMAS ROUYERAN  
GUILLAUME GAUCH  
MATTHIEU HENON  
CLAIRE-MARIE DUBOIS-SPAENLE  
LORENE CARRERE  
ALEXANDRE VANDEPOORTER  
CELINE LHERMINIER  
ANNE-CHRISTINE FARÇAT-BERNET  
PHILIPPE GUELLIER  
AUDREY LEFEVRE  
BENOIT ROSEIRO  
MARION TERRAUX  
JEAN-CARLES GRELIER  
MICHAEL GOUPIL  
EGLANTINE ENJALBERT  
MARJORIE ÁBBAL  
CLEMENCE DU ROSTU  
MARLENE JOUBIER  
ARTHUR GAYET  
TADJIDINE BAKARI-BAROINI  
SAMUEL COUVREUR  
MARIANNE HAUTON  
ALEXANDRA ADERNO  
ELISE HUMBERT  
EMMANUELLE BARON  
ASTRID BOULLAULT  
EMILIE BACQUEYRISSSES  
MARGAUX DAVRAINVILLE  
VINCENT CADOUX  
YVONNICK LE FUSTEC  
MARINE ALLALI  
CLOTHILDE CASTELLARNAU  
PAULINE OLEWICZAK  
HAKIM ZIANE  
EMELINE CHAZAUD  
SYLVAIN BOUEYRE  
ALIÉNOR DE ROUX  
PIERRE LAFFITTE  
BADREDDINE HAMZA  
AGATHE DELESCLUSE  
LAURENT BONNARD  
LUCIE LEFEBURE  
MARIE PICARD  
YANN-GAEL NICOLAS  
SARA BEN ABDELADHIM  
MYRIAM DAHMANE  
VICTORIA GOACHET  
MARGAUX PARISOT  
SHARMILA JOSEPH  
DAVID CONERARDY  
ESTHER DOULAIN  
ROMAIN MILLARD  
GUILLAUME VAN HOUTTE  
PAULINE LACHENAL-OGLAZCA  
ANA NUYTTEN  
THOMAS CHEVANDIER  
ARLÈNE RASAMOELINA  
DONYA BURGUET  
VALENTINE ROUX  
ELISA LANGLET  
LUCILE MARTIN  
GAELLE COLLIN  
ANNA VERAN  
CAROLINE VERGER-GIAMBELLUCO  
FLORIANNE HERPIN  
LÉA GIRARD  
ANTONIN GRAS  
JULIE CAZOU  
JOANNA HENRI LUYTON  
ANTOINE SAUVESTRE VINCI  
MANON ROULETTE  
LILIA BEN MUSTAPHA  
ALEXANDRA OUZAR  
KARIM DE MEDEIROS  
ANNA MARIE  
ALICE LARMET  
ALI KHATIB  
MARC LANGLADE  
LOUIS MALBETE  
CAMILLE LANGLADE DEMOYEN  
SIMON OLLUC

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
SENLIS SUD OISE  
30 avenue Eugène Gazeau  
60300 SENLIS

Paris, le 30 juin 2023

Par e-mail : [corinne.jeanny-gautier@ccsso.fr](mailto:corinne.jeanny-gautier@ccsso.fr)

**A l'attention de Madame Corinne JEANNY-GAUTIER**  
**Directrice du pôle Attractivité & Développement Economique**

AFFAIRE : CC SENLIS SUD OISE / CONSULTATION PEPINIÈRE  
D'ENTREPRISES  
NOS REF : 202203097 - CMD/MLA

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en référence, à la suite de notre échange en date du 15 juin dernier.

Vous souhaitez que nous rédigeons des actes permettant un conventionnement entre la CCSSO, la commune de Senlis et un opérateur privé, afin d'encadrer l'occupation des biens du site Ordener, qui ont vocation à accueillir des activités liées au développement économique du territoire.

Aussi, une première convention pourrait être conclue entre la ville et la CCSSO, permettant de s'accorder sur le travail collaboratif des collectivités et le rôle de chacun dans la détermination du devenir du site Ordener.

Par la suite, un bail emphytéotique serait conclu entre la commune de Senlis, propriétaire des biens, et un opérateur – qui pourrait être une entreprise ou un intermédiaire du développement économique. Si elle ne peut pas en être partie, ce bail emphytéotique pourrait être conclu en présence de la CCSSO.

Enfin, une convention tripartite entre la commune, la CCSSO et l'opérateur permettrait de définir le rôle de chacun et de s'assurer que

les activités menées sur le site auront bien trait au développement économique.

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après un devis correspondant aux prestations à réaliser par la SELAS SEBAN & ASSOCIES dans ce dossier.

Si ce devis vous agrée, je vous remercie de bien vouloir me donner votre accord ou le cas échéant m'adresser le bon de commande correspondant.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Claire-Marie DUBOIS-SHAENLE



P.J : devis

## DEVIS

**PRESTATIONS A REALISER PAR LA SELAS SEBAN & ASSOCIES DANS LE  
DOSSIER CC SENLIS SUD OISE / CONSULTATION PEPINIERE D'ENTREPRISES  
AFFAIRE : 202203097 - CMD/MLA**

### Prestations à réaliser :

- Deux visioconférences avec M. Gaudubois au sujet du choix de la stratégie retenue pour le développement du quartier Ordener (15 et 29 mars 2022) et rédaction d'un courriel sur les inconvénients et risques d'un bail emphytéotique tripartite (24 mars 2022)
- Rédaction d'une convention bipartite entre la commune de Senlis et la CCSSO
- Rédaction d'un projet de bail emphytéotique de droit commun, ayant vocation à être conclu entre la commune de Senlis et un opérateur
- Rédaction d'une convention tripartite entre la commune de Senlis, l'opérateur et la CCSSO.

### Répartition des temps passés :

#### **Pôle immobilier (rédaction du bail emphytéotique) :**

- Avocat associé : 9 heures x 190 € = 1710 € HT
- Avocat sénior : 13 heures x 150 € = 1950 € HT

#### **Pôle institutionnel (visioconférence + convention bipartite + convention tripartite)**

- Avocat associé : 12 heures x 190 € = 2 280
- Avocat senior : 25 heures x 150 € = 3 750

Honoraires H.T.

9 690 ,00 €

TVA 20 %

1 938,00 €

Total T.T.C.

11 628,00 €

Paris, le 30 juin 2023

  
Claire-Marie DUBOIS-SPAENLE



BON POUR ACCORD  
le 3/07/2023  
H. le PRÉSIDENT CCSSO